D'un mont à l'autre...

Étude paysagère des Monts Cassel et des Récollets - Phase IV Orientations de gestion DREAL / SLAP



18 juin 2018





SOMMAIRE

SOMMAIRE OBJECTIFS ET CONTENU DES ORIENTATIONS DE GESTION RAPPEL : ENJEUX PAYSAGERS TABLEAU DES ORIENTATIONS DE GESTION	3 5 6 7
I PAYSAGE PRÉSERVER LA COMPOSITION PAYSAGÈRE DES MONTS PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE ET CO-VISIBILITÉS ENTRE PLAINE ET MONTS CONSERVER ET RENFORCER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES IDENTITAIRES ET EMBLÉMATIQUES CONSERVER ET PRÉSERVER LES VOIES ROMAINES	9 10 11 12 13
II ARCHITECTURE ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS DE GRANDS VOLUMES ACCOMPAGNER LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS PRÉSERVER ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL	15 16 17 18 19
III TOURISME RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE INTÉGRER DES AMÉNAGEMENTS POUR ENRICHIR L'ACCUEIL TOURISTIQUE VALORISER L'HISTOIRE DU HOUTLAND	21 22 23 24
IV GOUVERNANCE ARTICULER LE PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME METTRE EN PLACE UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	27 28 29 30

OBJECTIFS ET CONTENU DES ORIENTATIONS DE GESTION

LES OBJECTIFS

Les Monts Cassel et des Récollets forment un territoire habité, exploité, faisant l'objet d'un intérêt touristique important.

Considérant ces éléments, l'élaboration d'un plan de gestion encadrant l'évolution des lieux est primordiale. Il s'agit de préserver ce qui fait le caractère d'exception tout en considérant les usages sociaux et économiques du territoire.

Le contenu de ce document permettra d'une part d'orienter les services concernés dans l'instruction des demandes d'autorisations et constitue donc une aide à la décision. D'autre part, ce document d'une portée pédagogique est un guide pour l'élaboration de projets.

Les orientations de gestion sont dépourvues de valeur juridique mais propose des recommandations qui pourraient être traduites en prescriptions dans des documents d'urbanisme. Il ne limite pas le pouvoir de l'État dans la délivrance des autorisations et n'engage pas sa décision, qui doit résulter, aux termes de la loi, d'une appréciation faite au cas par cas de l'impact du projet.

LE CONTENU DES ORIENTATIONS DE GESTION

L'étude paysagère dresse l'état des lieux du patrimoine tout en apportant en plus l'interprétation de ces éléments

A partir des interprétations sont définis des objectifs souhaitables d'évolution et de préservation qui aboutissent in fine à l'élaboration d'un programme "indicatif" de gestion.

Le programme pourra ainsi

- recenser les modalités d'entretien courant du végétal et des petits ouvrages ainsi que de l'entretien normal des constructions, et indiquer des orientations portant sur la nécessité de maintenir une perspective, de préserver un ou plusieurs éléments de paysage comme des crêtes, des vallons ou des éléments végétaux :
- comporter l'indication des secteurs les plus sensibles d'un point de vue paysager dans lesquels une attention particulière devra être portée aux projets éventuels :
- développer au besoin les modalités de gestion et un programme de réhabilitation adapté aux usages et aux fonctions (économique, habitat ...) :
- organiser les usages et les activités de loisirs qui ne relèvent pas des autorisations prévues par la législation : dans ce cas. des recommandations de bonne conduite seront ainsi proposées aux utilisateurs.
- établir un cahier de recommandations architecturales
- promouvoir une gestion des sols et un équilibre entre le bâti et le végétal dans les secteurs urbanisés

-

RAPPEL: ENJEUX PAYSAGERS

Les Monts Cassel et des Récollets forment un site exceptionnel au cœur du territoire de la Flandre Intérieure. Par leur situation altimétrique, ils offrent des points de vue remarquables sur le territoire de la Flandre Intérieure et permettent d'appréhender le patrimoine typique et identitaire du paysage de Houtland. Points de repères emblématiques, ces entités paysagères forment des motifs, repères dans ce vaste territoire agricole. Ils participent, au même titre que la chaîne des Monts de Flandre, au devoir de mémoire et de préservation des paysages typiques et caractéristiques, si pittoresques à notre région.



Le Mont Cassel vu depuis la plaine agricole au sud



située dans la plaine agricole du Mont casse





Atelier autour du paysage des Monts Cassel et des Récollets avec les communes concernées par l'étude paysagère Étude paysagère des Monts Cassel et des Récollets - DREAL Hauts de France - SLAP

Préserver et valoriser le patrimoine paysager, identitaire et remarquable au sein du territoire de la Flandre Intérieure

Les Monts Cassel et des Récollets sont particulièrement remarquables par leur composition et leur insertion dans le contexte paysager. L'enjeu est de conserver ces spécificités du territoire tout en pérennisant la mise en scène que procure aujourd'hui le pausage de plaine agricole. Les Monts, leurs versants et piedmonts reflètent une composition paysagère dans laquelle Monts et plaine agricole communiquent. La conservation des Monts ne peut se concevoir sans une attention portée à la conservation des pausages et des éléments identitaires les composant (boisements, haies, ripisylve ...]. De plus, ces éléments de paysage contribuent au maillage de la trame verte et bleue, formée de cœurs de nature et de corridors écologiques participant ainsi à la reconquête de la biodiversité.

Préserver l'identité architecturale locale pour intégrer les nouvelles constructions

Situé dans un contexte périurbain, le territoire est soumis à une pression foncière. Les terres agricoles convoitées par les extensions urbaines font l'objet d'enjeux urbains. La pérennité de la qualité paysagère repose donc sur un contrôle quantitatif et qualitatif des extensions du bâti résidentiel. Par ailleurs, la construction de bâtiments isolés (agricoles, industriels ou commerciaux) est un élément à prendre en compte. En effet, l'insertion de ces constructions constitue un enjeu pour la préservation des paysages et des co-visibilités. Dans un territoire où le bâti agricole est implanté de façon diffuse, il s'agira de contribuer à maintenir cette spécificité et de trouver un juste milieu entre développement économique et valorisation de la plaine agricole. Les constructions, qu'elle que soit leur nature, devront faire l'objet d'une attention particulière concernant l'implantation, la volumétrie et l'aspect des bâtiments. L'enjeu n'est pas tant de mettre sous cloche un territoire et d'interdire tout usage du sol mais de concilier urbanisme et l'identité du territoire.

La préservation du "petit patrimoine" (oratoires, chapelles ...) devra également faire l'objet de recommandations afin de maintenir (restauration, valorisation) ces éléments identitaires.

Valoriser et intégrer l'accueil des touristes

Parmi les enjeux sous tendus par le maintien de la qualité paysagère figure celui lié au tourisme. La reconnaissance et la valorisation des Monts Cassel et des Récollets favorisent leur attrait. Ainsi, préserver la beauté des lieux a pour corollaire l'augmentation de la fréquentation touristique.

Pour répondre à cette demande, le territoire doit donc être adapté à l'accueil des touristes par la mise en place d'aménagements et d'une signalétique adaptée à la hauteur de la gualité du site ... Un autre enjeu consistera également à augmenter l'attrait touristique au-delà des Monts Cassel et des Récollets, en se basant sur le patrimoine paysager et architectural du territoire.

L'enjeu historique pourra également être pris en compte afin de révéler l'histoire et la position stratégique des Monts qui, aujourd'hui, ont permis à la ville de Cassel de "dominer" le paysage du Houtland.

Mobiliser les acteurs et mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement de l'évolution paysagère

Le maintien d'un cadre de vie exceptionnel ne peut se concevoir sans la participation des acteurs concernés qui sont nombreux et de natures différentes. L'ensemble des acteurs devra être mobilisé et impliqué. Il est essentiel que ces derniers s'approprient et prennent connaissance du site, de son fonctionnement et de ses évolutions pour participer entièrement à la démarche. Par ailleurs, l'appropriation en amont des objectifs et orientations de gestion énoncés permet de gagner en efficacité et conditionne la réussite du projet paysager.

TABLEAU DES ORIENTATIONS DE GESTION

ALIGNEMENTS D'ARBRES LIÉS

AUX VOIES ROMAINES

I PAYSAGE	II ARCHITECTURE	III TOURISME	IV GOUVERNANCE
PRÉSERVER LA COMPOSITION PAYSAGÈRE DES MONTS	ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL	RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE	ARTICULER LE PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION
PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE ET CO-VISIBILITÉS ENTRE PLAINE ET MONTS	ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS DE GRANDS VOLUMES	INTÉGRER DES AMÉNAGEMENTS POUR ENRICHIR L'ACCUEIL TOURISTIQUE	ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME
CONSERVER ET RENFORCER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES IDENTITAIRES ET EMBLÉMATIQUES	ACCOMPAGNER LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS	VALORISER L'HISTOIRE DU HOUTLAND	METTRE EN PLACE UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
CONSERVER ET RENOUVELER LES	PRÉSERVER ET VALORISER LE		

PETIT PATRIMOINE

ARCHITECTURAL

I PAYSAGE

Préserver et valoriser le patrimoine paysager, identitaire et remarquable au sein du territoire de la Flandre Intérieure

Le territoire de Houtland recèle d'innombrables éléments paysagers spécifiques à la Flandre Intérieure. Morcelés dans un paysage à la topographie particulière, ils constituent, au même titre que les Monts, un patrimoine non négligeable, qui accompagne les entités remarquables que sont les Monts Cassel et des Récollets. Ainsi, la plaine agricole, depuis laquelle se distinguent les Monts, les éléments patrimoniaux paysagers, et les Monts forment un ensemble. La préservation de cet ensemble est garante de la perpétuation de la mémoire collective et de la conservation de ce patrimoine.

Cet héritage présente des intérêts historiques, pittoresques, mais également scientifiques, autant de valeurs qu'il s'agit de transmettre aux générations futures, constituant la base de l'identité du territoire et donc des sociétés.

L'objectif des orientations de gestion est de fournir les clés d'une préservation et d'une valorisation de ce patrimoine. Les préconisations permettront de guider les acteurs qui participent à l'aménaaement du territoire.

Alors que les Monts dialoguent avec la plaine agricole, la conservation de l'un ne peut aller sans l'autre. Une attention particulière doit être ainsi portée sur les composantes paysagères du territoire du Houtland.



Vue emblématique depuis le sud des Monts, avec en premier plan le "parvis" composé par la plaine agricole

ORIENTATIONS

PRÉSERVER LA COMPOSITION PAYSAGÈRE DES MONTS

- Mont Cassel
- Mont des Récollets

PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE ET LES CO-VISIBILITÉS ENTRE PLAINE ET MONTS

- Préserver les perceptions lointaines et les co-visibilités
- Conserver les structures topographiques
- Entretenir des paysages agricoles ouverts de qualité

CONSERVER ET RENFORCER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES IDENTI-TAIRES ET EMBLÉMATIQUES

- les boisements
- les haies
- les becques et la ripisylve
- les cultures agricoles

CONSERVER ET PRÉSERVER LES VOIES ROMAINES

PRÉSERVER LA COMPOSITION PAYSAGÈRE DES MONTS

La composition paysagère des entités que forment les Monts Cassel et des Récollets varie en fonction de l'altitude. Ces structures engendrent une composition propre à chaque Mont et constituent une identité propre qu'il s'agit de préserver. Ils forment alors des repères dans le paysage et leurs structures participent grandement au caractère pittoresque de ces paysages au sein de la Flandre Intérieure

Il s'agit d'assurer la préservation des structures.

Les Monts Cassel et des Récollets offrent des caractéristiques culturales et paysagères communes au niveau des versants et piedmonts. Il s'agit ici de préserver et conserver ces éléments de patrimoine pausager

- La plaine agricole : elle offre une transition entre les parcelles cultivées et les piedmonts des Monts. L'attention devra être portée au maintien de cette transition fine permettant de mettre en valeur les émergences liées aux Monts. En effet, cette plaine constitue un premier plan mettant en relief les deux entités que sont les Monts Cassel et des Récollets. L'habitat y est dispersé et le maintien de cette implantation dans le paysage devra être maintenu afin d'assurer une transition paysagère entre ville et campagne. A ce titre, les projets d'aménagement veilleront à assurer la transition ville - campagne et à maintenir des coupures d'urbanisation.
- Les piedmonts et versants : ces deux structures se composent de prairies bocagères, de parcelles agricoles, d'arbres solitaires ou parfois implantés en bosquets. Il est important de préserver cette structure et de veiller au maintien de prairies bocagères en limitant les parcelles agricoles cultivées ayant tendance à s'implanter sur les pentes des Monts. L'objectif est de garder l'équilibre actuel entre ces différents milieux afin de ne pas altérer la composition paysagère. Plus important encore, le développement urbain devra également être drastiquement limité sur ces structures en pente car il tend à nuire à la perception caractéristique des piedmonts et versants et participe à la minéralisation des sols.
- Les parties sommitales qui accueillent soit des boisements denses, refuge de biodiversité et élément repère des Monts, soit la Cité de Cassel,

Pour le Mont Cassel, il s'agit de préserver la couronne boisée et agricole au sein de laquelle l'urbanisation s'est développée (Il est important de rappeler la constante urbaine de cette ville, située au sommet d'une colline avec à l'origine des versants nus de constructions]. Cette typologie liée à l'histoire du Mont contribue à l'identité de cette émergence. Le juste équilibre entre partie sommitale urbanisée et couronne boisée et agricole devra être maintenu. L'urbanisation sur les versants et le piedmont de ce Mont serait préjudiciable à sa composition. En cas d'extension urbaine en-dessous de la partie sommitale (versants et piedmonts), des aménagements paysagers et architecturaux devront être mis en place.

Pour le Mont des Récollets, sa partie sommitale privée, est entièrement boisée, profitant d'un sol sablo-gréseux difficile à exploiter, dépourvu de toute urbanisation, il s'agira de maintenir ici ce sommet boisé, cœur de biodiversité ainsi que le piedmont agricole.

L'outil réglementaire site classé est probablement le moyen le plus efficace pour garantir la vocation agricole des versants et du piedmont sur le très long terme.



Structures paysagères du Mont Casse



Structures paysagères du Mont des Récollets

PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE ET CO-VISIBILITÉS ENTRE PLAINE ET MONTS

PRÉSERVER LES PERCEPTIONS LOINTAINES ET LES CO-VISIBILITÉS

La lisibilité paysagère repose sur les perspectives et les co-visibilités. Les perspectives , qui participent à la valeur des lieux, doivent être préservées de toute implantation susceptible de concurrencer la silhouette des Monts :

Affichages publicitaires

L'implantation anarchique d'enseignes publicitaires a un impact négatif sur les paysages. Elles parasitent et obstruent les perceptions lointaines. Le territoire devrait s'organiser pour maîtriser ce risque sur le long terme, par exemple au moyen d'un Règlement Local de Publicité [RLP].

Pylônes et lignes électriques

Pour les mêmes raisons, l'implantation de pylônes ou lignes électriques est impactante.

Éoliennes

Considérant l'impact visuel des éoliennes, leur implantation est à proscrire. Il est préconisé de garder une distance d'au moins 5 kilomètres entre l'implantation de nouvelles éoliennes et les Monts. Afin de réduire d'éventuels impacts, ces nouveaux parcs éoliens devront éviter les axes monumentaux entre plaine agricole et Monts et, devront constituer une figure régulière pour éviter de créer un point d'appel concurrentiel aux Monts.

CONSERVER LES STRUCTURES TOPOGRAPHIQUES

Il est fondamental de conserver la topographie du sol. En effet, le nivellement des sols modifie considérablement les perspectives.

Respect de la topographie du site

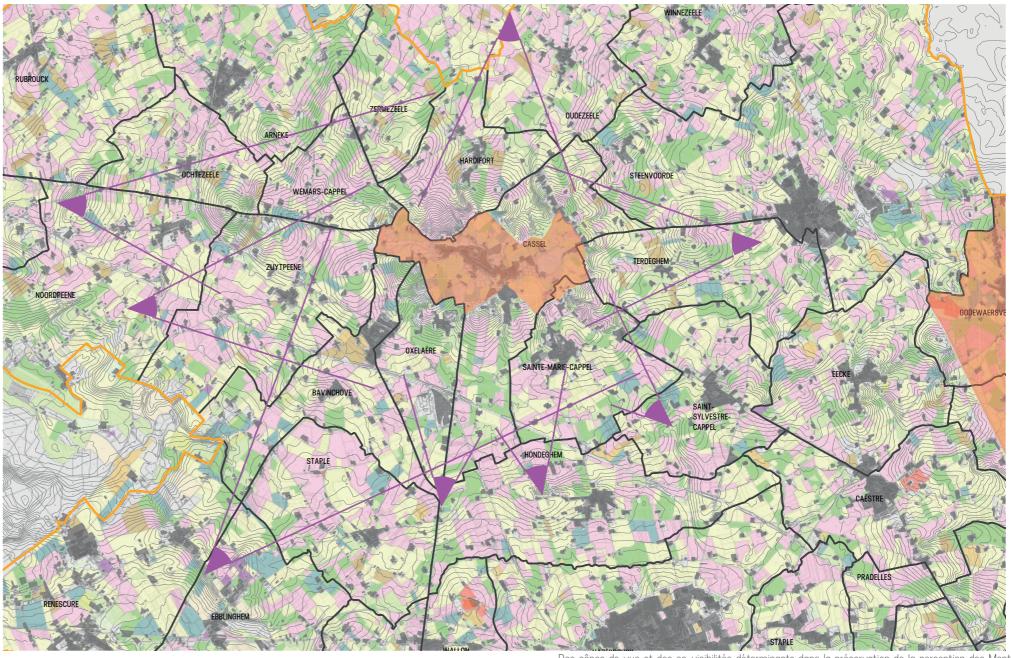
Les courbes de niveaux caractérisant le site et celles liées à l'Histoire géologique ne devront pas être altérées.

Il est essentiel de respecter la topographie (relief, talus), de s'adapter au terrain naturel en utilisant les mouvements du sol dans l'implantation du bâti notamment.

Il est préférable d'adapter un projet au paysage et non l'inverse.

ENTRETENIR DES PAYSAGES OUVERTS DE QUALITÉ, N'IMPACTANT PAS LES PERCEP-TIONS LOINTAINES ET LES CO-VISIBILITÉS

Les paysages de la Flandre Intérieure se caractérisent par des espaces agricoles ouverts. Il est fondamental de les maintenir et de les protéger puisqu'ils sont très sensibles aux modifications et implantations éventuelles. Il s'agit de conserver les co-visibilités et les perceptions lointaines rendues possibles par ces champs ouverts.



Des cônes de vue et des co-visibilités déterminants dans la préservation de la perception des Monts

La carte ci-dessus traduit l'importance des périmètres impactés par les cônes de vue et co-visibilités. Situés au milieu de la plaine agricole, les Monts constituent de véritables repères dans le paysage. Les champs ouverts de la plaine offrent alors une vue dégagée sur ces émergences et sont ponctuées d'éléments identitaires de la Flandre Intérieure. La topographie particulière au territoire contribue également à percevoir les Monts depuis des repères parfois éloignés (Balcons tels que le Tom ou encore la commune d'Ebblinghem).

Il est donc important de veiller à ce que la plaine préserve son attrait agricole, et qu'elle soit préservée d'éléments parasites pouvant nuire à la lisibilité du paysage lié aux Monts. Le rôle du PLUi est donc essentiel

CONSERVER ET RENFORCER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES IDENTITAIRES ET EMBLÉMATIQUES

Le pausage lié aux Monts Cassel et des Récollets est l'un des derniers témoins du territoire de Houtland.

Outre les Monts, les boisements, les haies bocagères, les becques et leur végétation associée et la topographie du site sont également chargés d'histoire et de symbole. La conservation des structures végétales et topographiques liées à l'héritage de cet ancien territoire boisé est alors indispensable.

Afin d'assurer le maintien des continuités écologiques et la reconquête de la biodiversité, les projets d'aménagement et le PLUi devraient accorder une attention particulière à l'identification, la préservation et la restauration des principaux éléments naturels concourant à la trame verte et bleue.

LES BOISEMENTS. ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU HOUTLAND. CŒUR DE BIODIVERSITÉ

Les boisements représentent des espaces stratégiques. Le boisement est un écosystème abritant une grande richesse floristique et faunistique. Réservoir de biodiversité, il renferme une diversité d'habitats pour la faune et la flore et constitue le lieu de reproduction de nombreuses espèces.

La pérennité de ces ensembles forestiers est un enjeu majeur dans la préservation paysagère du territoire. Structurant les paysages ouverts des champs, les boisements constituent des masses aui cadrent les vues perceptibles depuis les Monts. Les défrichements sont donc à prohiber, le rôle d'un PLUi est central, par exemple en utilisant la possibilité de créer des Espaces Boisés Classés (EBC).

Le reboisement de certaines zones anciennement boisées peut être envisagé. La logique de boisement doit faire l'objet d'une réflexion au cas par cas, dans l'objectif global d'équilibre entre boisements et prairies bocagères. Il ne s'agit pas de reboiser le territoire mais de maintenir un équilibre entre boisements et praires bocagères.

La qualité des lisières forestières sera améliorée en maîtrisant l'anthropisation à leurs abords immédiats. Dans ce cadre, il pourra être favorisé le maintien et le développement d'espaces de transition bordant les lisières qui permettent l'établissement d'une couverture végétale herbacée favorisant la biodiversité.

Il s'agit alors de préserver les massifs boisés délimitant la plaine et cadrant les vues sur le paysage agricole ouvert.

- Améliorer la qualité paysagère et la biodiversité du massif boisé par la restauration des lisières et la conservation des vieux arbres
- Maintenir les continuités écologiques des espaces naturels
- Favoriser et entretenir la biodiversité des lisières forestières :
- en créant une lisière étagée pour les boisements de taille suffisante avec les étages suivants pelouse (végétation spontanée), ourlet herbacé (végétation spontanée), strate arbustive (essences fruitières] puis peuplement forestier, éclaircie.
- en favorisant la diversité des types d'occupation du sol en lisière de boisement.
- en gérant la lisière par une fauche tardive des étages herbacés tous les 1 à 3 ans.





Identification des structures paysagères identitaires et emblématiques du paysage lié aux Monts

LES HAIES BOCAGÈRES. VESTIGES DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le maintien des auréoles bocagères au pourtour des villages constitue un enjeu essentiel des politiques en faveur de la préservation de la biodiversité, de la prévention des risques et de la valorisation des paysages. Le PLUi devrait recenser les auréoles bocagères et proposer les outils de protection adaptés.

Néanmoins, une palette véaétale devra être respectée et les essences devront provenir de pépitoutes les strates de la végétation (herbacée, arbustive et arborée)

Strate arborée	Strate arbustive
Acer campestre	Carpinus betulus
Acer platanoides	Cornus sanguinea
Acer pseudoplatanus	Corylus avellana
Alnus glutinosa	Crataegus laevigata
Carpinus betulus	Crataegus monogyna
Castanea sativa	Euonymus europaeus
Fagus sylvatica	llex aquifolium
Populus tremula	Ligustrum vulgare
Prunus avium	Ribes nigrum
Prunus spinosa	Ribes rubrum
Quercus petraea	Ribes uva-crispa
Quercus robur	Sambucus racemosa

Viburnum lantana

Viburnum opulus

Tilia cordata

Tilia platuphullos

Il est également important de préserver les prairies bocagères liées ou non à l'élevage. Ces entités participent au même titre que les parcelles cultivées, au caractère pittoresque du territoire.

LES BECQUES ET LEUR VÉGÉTATION ASSOCIÉE

ET IMPACTANTES EN TERME D'ÉCONOMIE

pausage

C'est en Flandre Intérieure que naissent la plupart des Becques irriguant l'ensemble du territoire. Elles sont alimentées par des sources situées entre la couche d'argile des Flandres et le sable vert des sommets des Monts. Sur les Monts, ces cours d'eau ont gardé leur ripisulve, formant ainsi un paysage bocager

LA DIVERSIFICATION DES CULTURES. ENTITÉS PAYSAGÈRES PRÉDOMINANTES

La Flandre Intérieure est majoritairement composée de parcelles agricoles contribuant fortement

à l'économie du territoire. Cette particularité fait de ces éléments une part non négligeable du

Il s'agit ici de préserver cette composante agricole au même titre que les boisements. En effet,

les parcelles agricoles contribuent au caractère pittoresque du site. La diversité des cultures est alors essentielle au sein de cette composante paysagère. Il ne s'agit pas de proscrire certaines

cultures, mais de rester cohérent en terme de paysage et d'économie locale. Il est donc recommandé d'éviter les cultures hautes non liées au patrimoine local comme le Miscanthus. Néan-

moins, les cultures comme le houblon et ses structures si particulières participent au caractère

identitaire du territoire et ne sauraient être proscrites. Mais une implantation raisonnée de ces

cultures devra être entreprise (éviter les versants directs des Monts par exemple).

Il est donc primordial d'assurer le maintien d'une ripisylve de gualité contribuant par ailleurs à renforcer les continuités écologiques existantes. Il ne s'agit pas de replanter la totalité des berges liées aux becques, mais de préserver ce patrimoine paysager contribuant au caractère pittoresque des Monts. Le PLUi peut recenser et protéger les ripisylves le splus structurantes dans le paysage.

Plusieurs actions peuvent être envisagées

- Favoriser au niveau des berges une palette végétale typique du bord des eaux, répartie en fonction du gradient hydrique (durée d'inondation), telles que des mégaphorbiaies, roselières (rôle aussi dans le maintien des berges] qui constituent des habitats de grand intérêt écologique];
- Favoriser une flore aquatique
- Accroître l'intérêt écologique de ces éléments (notamment en termes d'habitats d'espèces)
- Préserver les espèces remarquables actuellement installées ;
- Limiter l'érosion des berges
- Respecter une palette végétale locale et adaptée

Strate arborée	Strate arbustive	Strate herbacée
Alnus glutinosa Populus tremula Salix alba Salix atrocinerea	Salix caprea Salix cinerea Salix triandra Salix viminalis	Eupatorium cannabinum Filipendula ulmaria Lychnis flos-cuculi Lysimachia vulgaris Lythrum salicaria Symphytum officinale Angelica sylvestris Epilobium hirsutum

nières ayant un label reconnu pour la provenance locale de ces végétaux. Il est également primordial de continuer les politiques de replantation (Plantons le décor) et de s'appuyer sur les ressources du Conservatoire National Botanique de Bailleul. Composée d'essences locales caractéristiques du territoire, ces composantes paysagères devront être pensées de façon à assurer la présence de

Strate herbacée

Agrostis capillaris

Clematis vitalba

Daucus carota

Festuca rubra

Holcus Ianatus

Leucanthemum vulgare

Lonicera periclymenum

Luzula campestris

Poa pratensis

Hedera helix

Étude paysagère des Monts Cassel et des Récollets - DREAL Hauts de France - SLAP

CONSERVER ET PRÉSERVER LES VOIES ROMAINES

PRÉSERVER ET RENOUVELER LES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT D'ARBRES

Les voies romaines font partie intégrante du paysage lié aux Monts. Notamment le Mont Cassel qui, à travers l'histoire, a vu sa position stratégique enviée par différents peuples et royaumes. Ces tracés datant du ler siècle après J.-C. sont encore visibles et perceptibles dans la plaine agricole de Flandre Intérieure. Les alignements d'arbres liés aux voies romaines permettent de souligner ces tracés et contribuent également à structurer le paysage.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place une politique de renouvellement (pas forcément à l'identique) de ces alignements souvent morcelés le long des voies romaines. De grandes inter-distances (un arbre tous les 50 mètres par exemple) pourraient suffire à créer l'impression d'alignements monumentaux.

CONSERVER LES STRUCTURES VIAIRES

Les différentes voies romaines présentes sur le territoire ont une structure aujourd'hui modifiée. En effet, l'imperméabilité des voies romaines devenues routes départementales implique l'entretien de fossés. Le changement de matériaux a impliqué une modification de la gestion de l'eau, d'où l'importance des fossés et du maintien de leur fonction d'infiltration et/ou de rétention. Même si les anciens revêtements en pavés ont été remplacés aujourd'hui par de l'enrobé, il est important de continuer à ressentir l'importance hiérarchique que possédaient ces voies.

Le maintien d'un gabarit en cohérence avec leur importance, la mise en œuvre de fossés plantés d'alignement d'arbres sont autant d'éléments à intégrer dans les programmes annuels d'entretien des voies départementales.

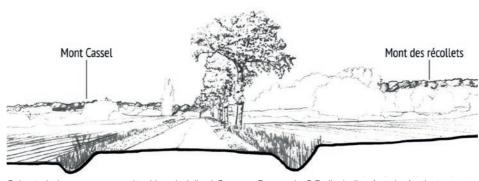
PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES VOIES ROMAINES

Les voies romaines autour du Mont Cassel rayonnent dans la plaine agricole et s'étendent au-delà du site d'étude, traversant différentes communes. Parfois perceptibles dans la plaine grâce aux alignements d'arbres les accompagnant, cette perception a tendance à se perdre dès que les voies traversent les bourgs des communes voisines. L'absence de traitement spécifique, de signalisation patrimoniale déqualifie ces tracés. Les voies se trouvent alors noyées dans un tissu urbain dense.

Il s'agit ici de mettre en place un traitement paysager (minéral comme végétal) permettant de garder la perception et la lisibilité de ces voies ayant traversé les siècles. Les documents d'urbanisme peuvent intégrer ces recommandations afin qu'une cohérence soit appliquée à l'ensemble du territoire de la CCFI.



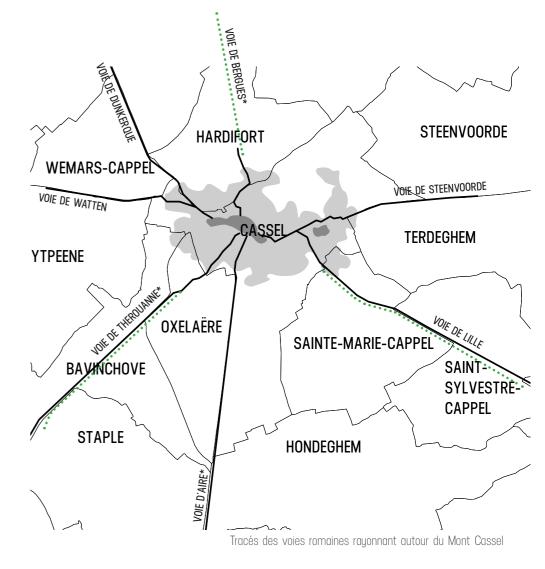
Alignements d'arbres de la voie de Bergues depuis la route de Wemaers-Cappel



Gabarit de la voie romaine dite Voie de Lille / Source : Dessin de G.Bailleul, d'aprés relevés de terrain.

Les entrées de ville sont des éléments prédominants dans le paysage. La multiplication des enseignes publicitaires a un impact négatif. Les entrées de ville sont alors dégradées par des panneaux parasitant la lecture du paysage. La publicité, qui a pour objectif d'attirer l'attention [couleurs, formes], est en rupture avec le paysage.

Pour intégrer les vitrines économiques des bâtiments à usages industriels ou commerciaux fortement présents en entrée de ville, un traitement paysager doit être envisagé. Pour tenir compte des contraintes de lisibilité de ces éléments, le choix doit se porter sur différentes strates végétales. Une bande d'accompagnement végétal peut également être envisagée en bordure de route pour revaloriser le paysage d'entrée de ville aujourd'hui banalisé.



••• Voies romaines plantées (chênes, tilleuls).

*Voies romaines perceptibles depuis la terrasse du château



Stationnements dépréciant la lisibilité des voies romaines



Exemple d'éléments dépréciant la lisibilité des voies romaines



Entrée de ville impactée par du bâti industriel



Exemple de traitement paysager pouvant réduire l'impact déqualifiant du bâti

II ARCHITECTURE

Préserver l'identité architecturale locale pour intégrer les nouvelles constructions

Situé dans un contexte rural, le site est néanmoins soumis à une pression foncière. Les terres agricoles convoitées par les extensions urbaines font l'objet d'enjeux urbains forts. La pérennité de ce site repose donc sur une maîtrise des extensions du bâti résidentiel (Le document d'urbanisme est un outil de maîtrise du foncier et du développement urbain qui pourra être enrichi par l'adoption des préconisations issues des orientations de gestion de ce document). Afin de respecter l'identité des lieux, les règles d'emprise au sol, les emprises végétales sur les parcelles, ... sont autant d'éléments à prendre également en compte. Le but est de chercher la promotion de l'habitat avec des méthodes adaptées à l'existant.

Par ailleurs, la construction de bâtiments isolés (agricoles, industriels ou commerciaux) est un élément à prendre en compte. En effet, l'insertion de ces constructions constitue un enjeu pour la préservation des paysages et des co-visibilités. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière concernant l'implantation, la volumétrie et l'aspect des bâtiments. L'objectif n'est pas tant de mettre sous cloche un territoire et d'interdire tout usage du sol mais de concilier urbanisme et identité du territoire. La situation particulière de la Flandre Intérieure en terme d'implantation du bâti agricole est un élément important à prendre en compte. En effet, la répartition diffuse des activités agricoles au sein de la plaine devra être prise en compte dans les préconisations, notamment en terme d'implantation.



Habitat flamand caractéristique présent sur les piedmonts et dans la plaine agricole autour des Monts

ORIENTATIONS

ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL

- Maîtriser les extensions urbaines
- Prendre en compte le contexte et la spécificité des lieux dans l'implantation et la volumétrie des constructions
- Intégrer les constructions par le traitement et la composition des façades et couvertures

ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS DE GRANDS VOLUMES

- Raisonner le développement des zones d'activités
- Prendre en compte le contexte et la spécificité des lieux dans l'implantation et la volumétrie des constructions
- Intégrer les constructions par le traitement et la composition des façades et couvertures

ACCOMPAGNER LES LIMITES DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Réduire l'impact visuel des constructions par l'aménagement paysager des abords

PRÉSERVER ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- Recenser, valoriser et conserver le patrimoine identitaire de Flandre Intérieure

ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL

MAÎTRISER LES EXTENSIONS URBAINES

L'urbanisation des zones repérées pour des extensions urbaines "peut mettre en péril" la auglité des paysages, qui se caractérisent par des grands champs ouverts et les versants boisés et bocagers des Monts. Afin de limiter les nuisances visuelles et de limiter l'impact de l'urbanisation sur les paysages, des recommandations sont à définir (qui pourront être retranscrites sous forme de prescriptions dans les règlements des documents d'urbanisme / PLUi).

Sur le très long terme, l'outil "site classé" est un moyen efficace d'éviter l'urbanisation progressive des versants et du piedmont.

Certaines zones à urbaniser impactent directement le paysage visible depuis les Monts. Les zones d'extension urbaine sont parfois fortement visibles depuis la plaine agricole.

Il s'agit non seulement de définir des secteurs d'extensions urbaines dans la continuité des enveloppes urbaines existantes afin de préserver les espaces agricoles mais aussi de raisonner la densification des espaces urbanisés existants et futurs.

Pour limiter le grignotage des espaces agricoles, les constructions devront s'insérer préférentiellement au cœur des villages.

Avant toute extension urbaine, il est également nécessaire de s'interroger sur les espaces urbains délaissés en centre ville. Le renouvellement urbain et les constructions dans les "dents creuses" identifiées dans les documents d'urbanisme sont à privilégier. Le PLUi est le moyen immédiat le plus évident pour maîtriser les extensions urbaines.

PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE ET LA SPÉCIFICITÉ DES LIEUX DANS L'IMPLANTATION ET LA VOLUMÉTRIE DES CONSTRUCTIONS

Afin de respecter l'identité du lieu, il est essentiel d'établir des règles d'implantation, de taille, de volumétrie, de matériaux et de couleurs. En effet, au sein du périmètre d'étude, les éléments bâtis se caractérisent par une hétérogénéité de style bien que des prescriptions soient définies dans les PLU des communes en disposant.

Les espaces ruraux font l'objet d'une pression foncière. La "périurbanisation" a entraîné l'édification de quartiers pavillonnaires dont l'architecture n'a parfois rien de traditionnelle. La reproduction d'un modèle architectural pavillonnaire décontextualisé et consommateur d'espace participe à dénaturer les paysages.

En effet, les modèles architecturaux adoptés pour les constructions nouvelles ne sont pas d'une grande qualité. Ils participent à la banalisation et à l'uniformisation des paysages, souvent à partir de modèles constructifs standardisés.

Ce phénomène, qui s'accélère est une problématique majeure à prendre en compte. Les communes dotées de Plan Locaux d'Urbanisme ont défini des périmètres d'extension urbaine à vocation d'habitat pavillonnaire ou d'implantation d'espaces industriels, culturels ou sportifs. Certaines de ces zones se situent à proximité des Monts, notamment le Mont Cassel. Ces espaces constructibles nécessitent des préconisations particulières.

Le PLUi est le moyen le plus pertinent pour rehausser la qualité architecturale du territoire.



Exemple d'intégration du bâti résidentiel dans le pausage





Exemple de traitement paysager minimisant l'impact du bâti sur le paysage [•••] et impactant [•••]

INTÉGRER LES CONSTRUCTIONS PAR LE TRAITEMENT ET LA COMPOSITION DES FAÇADES ET

Matériaux de façades et couvertures

Concernant l'emploi des matériaux de parement, les matériaux de construction locaux sont recommandés.

FACADE

Le bâti est majoritairement en briques. Avec la révolution industrielle, la brique connaît un essor considérable et devient prédominante dans le paysage. D'autre part, la brique se généralise suite aux reconstructions d'après-guerre des équipements, bâtiments publics, habitations, et commerces. La brique et la pierre ferrugineuse sont donc les principaux matériaux à privilégier. **COUVERTURES**

Pour respecter le contexte local et intégrer au mieux les constructions, les couvertures des volumes principaux devront être réalisées en tuiles traditionnelles de couleur rouge ou en ardoises.



PALETTE DE COULEURS A PROSCRIRE

Les tons qui prédominent dans la région sont des coloris sombres induits par la brique, les couvertures en tuiles. Les constructions récentes présentant un revêtement enduit ne respectent pas toujours cette gamme de coloris. Les tons pastels sont à proscrire.



IMPLANTATION ET VOLUMÉTRIE

L'enjeu est de préserver les motifs paysagers identitaires.

Il ne s'agit pas de prohiber la construction de maisons individuelles mais de tenir compte de l'identité du site à tous les niveaux. Le PLUi doit répondre à la logique globale des structures paysagères et d'implantation du bâti.

- Prohiber l'implantation de maisons individuelles en milieu de parcelle

L'implantation du bâti au cœur de la parcelle ne répond pas aux logiques d'implantation des communes. Elle est consommatrice en énergie et en espace. Par ailleurs, la maison en milieu de parcelle obstrue le paysage. Pour intégrer ces constructions dans le paysage, il faut préférer une implantation en bord de parcelle, cohérente avec celles du bâti voisin et respecter les

- Préférer une implantation groupée de maisons individuelles : Le regroupement permet de créer des parcelles plus petites et donc de ménager les espaces agricoles.
- Tenir compte de l'environnement pour une implantation contextualisée et réfléchie de façon locale : Il est essentiel de tenir compte de la topographie (relief, talus), de s'adapter au terrain naturel en utilisant les mouvements du sol, dans l'implantation du bâti. Il faut adapter le projet au pausage et non l'inverse en conservant les vieux arbres existants notamment. La volumétrie des constructions pavillonnaires avec un gabarit de "Rez de chaussée+combles" est à recommander.
- L'implantation en ligne de crête, ou ligne de rupture de pente sont à proscrire.





COUVERTURES





Exemple de typologie et de matériaux et coloris à proscrire



ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS DE GRANDS VOLUMES

RAISONNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ

Il ne s'agit pas de limiter la création ou les extensions liées au développement économique du territoire mais de prendre en compte certaines recommandations permettant de limiter leur impact sur les paysages et intrinsèquement sur la perception des Monts Cassel et des Récollets au sein de la plaine agricole. Il s'agit de réfléchir à un équilibre permettant de concilier protection des paysages et développement économique.

Tout comme pour le bâti résidentiel, ces recommandations pourront être retranscrites sous forme de prescriptions dans les règlements des documents d'urbanisme.

PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE ET LA SPÉCIFICITÉ DES LIEUX DANS L'IMPLANTATION ET LA VOLUMÉTRIE DES CONSTRUCTIONS

Hormis les habitations, d'autres types de bâti participent à la banalisation et à la disqualification des paysages tels que les bâtiments industriels, commerciaux et agricoles. Il est d'autant plus important de considérer ces constructions que l'implantation des bâtiments se fait, pour des raisons foncières en périphérie des villages et souvent en entrée de village.

Une des spécificités du territoire de Flandre Intérieure réside en l'implantation de bâtiments isolés, éloignés des hameaux. Les volumes bâtis et la nature de leur implantation jouent donc un rôle prépondérant dans la perception du paysage.

Par conséquent, il est fondamental de penser à l'intégration de ces constructions souvent de grands volumes, en étudiant l'implantation du bâtiment, son architecture et son rapport avec l'environnement immédiat.

INTÉGRER LES CONSTRUCTIONS PAR LE TRAITEMENT ET LA COMPOSITION DES FAÇADES ET COUVERTURES

Matériaux de façades et couvertures

Les matériaux naturels comme le bois, la brique, les tuiles seront préférées même si le bardage peut convenir. Les bâtiments dotés de coloris sombres, s'intègrent bien dans le paysage. Les gammes de teintes sombres seront préférées comme le vert de gris, le brun-rouge, le gris-anthracite. Il est préférable de limiter le panel de matériaux autorisé pour éviter l'effet "patchwork". Il est par ailleurs accentué par le vieillissement propre à chacun d'eux.



Exemple de matériaux/coloris à privilégier



Exemple de matériaux/coloris à proscrire

PALETTE DE COULEURS A PROSCRIRE

Les bâtiments clairs sont beaucoup plus marquants visuellement au détriment de la lecture pausagère globale.

C'est pourquoi, les couleurs claires, les couleurs vives sont proscrites de même que les couleurs brillantes et les matériaux réfléchissants.



Exemple de bâtiment agricole aux teintes claires ressortant dans le paysage

IMPLANTATION

- Préférer une implantation qui se rattache au tissu existant

Afin de remédier à la dispersion du bâti dans le paysage, les nouvelles constructions agricoles devront s'implanter autant que possible en continuité avec le village ou la ferme, c'est à dire au plus près des constructions existantes. Pour des raisons sécuritaires et sanitaires notamment, les distances réglementaires en vigueur entre les bâtiments d'exploitations et les habitations seront respectées. L'implantation des nouveaux bâtiments devra tenir compte du fonctionnement de l'exploitation, et des éléments topographiques.

- Préférer une implantation tenant compte et tirant profit du contexte topographique Pour limiter les terrassements, l'implantation perpendiculaire aux courbes de niveaux est prohibée. Il est préférable d'installer un bâtiment parallèlement aux courbes de niveaux. De même, pour amenuiser l'impact visuel de ces constructions, l'implantation en ligne de crête, ou ligne de rupture de pente sont proscrites. L'implantation sur un terrain plat, ou mieux encore adossée contre un relief ou accolée à un bosquet est préférable.



Exemple de bâtiment industriel sur terrain plat mais non intégré au paysage

- Raisonner l'implantation de serres

Les tunnels et autres éléments agricoles nécessaires à la culture devront être implantés de façon raisonnée afin de réduire leur impact dans le paysage des Monts. Limiter leur nombre sur les parcelles agricoles et accompagner ces éléments par un traitement paysager permettrait de limiter leur perception. De même, leur implantation en fonction du contexte topographique devra être prise en compte, et privilégier une implantation parallèle aux courbes altimétriques, ceci afin d'éviter de tendre vers une banalisation du paysage.





Espagne. Almeria / Exemple de serres tunnel dégradant le paysaç



Exemple de serres tunnel non intégrée dans le paysage

VOLUMÉTRIE

- Fragmenter si possible le volume du bâtiment

Il faudra préférer, si la nature de l'activité le permet, une fragmentation du volume du bâtiment afin d'éviter la construction d'un mastodonte au milieu du paysage. Elle permet par ailleurs de rompre la linéarité. Elle peut se matérialiser par la construction de plusieurs bâtiments de taille traditionnelle ou en créant de nouveaux volumes par des décrochements de facade et de toiture.



Exemple de bâti agricole typique de la Flandre Intérieure avec des bâtiments fractionnés de dimensions traditionnelles



Exemple de fragmentation de bâtiment agricole avec toitures à pans

- Préférer la toiture à pans

La toiture doit également faire l'objet d'une étude volumétrique puisqu'elle influence grandement l'aspect du bâtiment. Si la toiture plate accentue l'effet masse d'un bâtiment, la toiture inclinée à deux pans présente l'avantage d'intégrer le bâtiment et de réduire son impact.

ACCOMPAGNER LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS

RÉDUIRE L'IMPACT VISUEL DES CONSTRUCTIONS PAR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS

Le but est ici de mettre en place une logique d'aménagement paysager accompagnant les nouvelles constructions afin de limiter leur impact sur le paysage. Le but est également d'assurer une transition paysagère "ville-campagne" plus progressive.

ACCOMPAGNEMENT VÉGÉTAL DES NOUVELLES ZONES URBANISÉES - LE BÂTI RÉSIDENTIEL

Pour réduire l'impact visuel des zones urbanisées en limite des villages, un ourlet végétal doit parfois être planté en limite des zones construites.

Il s'agit de renouer avec les pratiques anciennes qui consistaient à matérialiser la silhouette des villages par un tour de ville planté de haies ou de vergers.

La limite boisée des communes est un élément fort du paysage, une clé de lecture fondamentale. **Une bande de terrain est donc à prévoir dans les OAP du PLUi pour permettre les plantations.** Il s'agit donc de réserver lors des constructions, une emprise foncière pour les plantations. Ces plantations sont également l'occasion de renforcer les corridors écologiques et la végétation locale par la mise en place de haies bocagères multi-strates.

ACCOMPAGNEMENT VÉGÉTAL DES CONSTRUCTIONS ISOLÉES DE GRANDE AMPLEUR

L'impact des constructions nouvelles doit être limité par l'aménagement paysager de leurs abords. Le bâtiment sera ainsi connecté à son environnement immédiat et s'intégrera d'autant plus. A l'échelle du bâtiment construit, les haies et arbres de haute tige en bosquets plantés permettront de réduire l'impact visuel du bâtiment. La hauteur des plantations sera évaluée de sorte à préserver les co-visibilités existantes depuis la plaine vers les Monts.

PALETTE VÉGÉTALE À PRIVILÉGIER

La palette végétale devra répondre aux exigences de sol et aux caractéristiques régionales. Les végétaux devront provenir de pépinière locale et représenter toutes les strates de la végétation (arborée, arbustive et herbacée). En terme de largeur minimum, l'implantation de haies devra être entre 100 m et 250 m

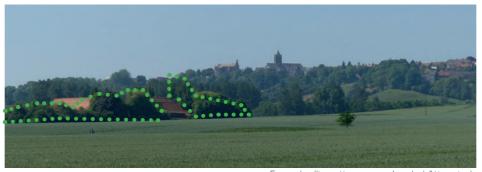
Strate arborée	Strate arbustive	Strate herbacée
Acer campestre Acer platanoides Acer pseudoplatanus Alnus glutinosa Carpinus betulus Castanea sativa Fagus sylvatica Populus tremula Prunus avium Prunus spinosa Quercus petraea Quercus robur Tilia cordata	Carpinus betulus Cornus sanguinea Corylus avellana Crataegus laevigata Crataegus monogyna Euonymus europaeus Ilex aquifolium Ligustrum vulgare Ribes nigrum Ribes rubrum Ribes uva-crispa Sambucus racemosa Viburnum lantana	Agrostis capillaris Clematis vitalba Daucus carota Festuca rubra Hedera helix Holcus lanatus Leucanthemum vulgare Lonicera periclymenum Luzula campestris Poa pratensis
Tilia platyphyllos	Viburnum opulus	



Exemple d'insertion paysagère du bâti agricole par le maintien d'un ourlet paysager



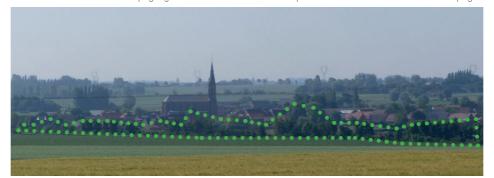
Exemple d'insertion paysagère du bâti agricole



Exemple d'insertion paysagère du bâti agricole



Traitement paysager des limites de commune permettant une transition ville-campagne



Ourlet paysager en limite communale



Insuffisance dans l'accompagnement végétal de bâtiments agricoles



Bâtiments agricoles sans accompagnement végétal



Bâti résidentiel sans réel aménagement végétal en limite des constructions



Entrée de ville non qualitative avec arrière plan sur le Mont Cassel



Limites d'urbanisation sans réelle transition ville-campagne

PRÉSERVER ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL

RECENSER, VALORISER/CONSERVER LE PATRIMOINE IDENTITAIRE DE FLANDRE INTÉRIEURE

La Flandre Intérieure regorge d'éléments patrimoniaux architecturaux parmi lesquels chapelles et oratoires prennent place.

Souvent implantés au croisement de voies, accompagnés de plantation d'arbres, ces éléments participent à conserver l'ambiance pittoresque régnant autour des Monts Cassel et des Récollets.

Le but est ici de mettre en place un inventaire précis de ces éléments architecturaux, accompagnés d'un diagnostic architectural afin de mettre en place une campagne de valorisation et/ou conservation.

Le PLUi peut contribuer à cette préconisation.















Exemples de petit patrimoine architectural ponctuant le territoire alentour

III TOURISME

Valoriser et intégrer l'accueil des touristes

Parmi les enjeux sous tendus par le maintien de la qualité paysagère figure celui lié au tourisme. La reconnaissance et la valorisation des Monts favorisent leur attrait. Ainsi, un paysage exceptionnel a pour corollaire l'augmentation de la fréquentation touristique.

Pour répondre à cette pression, le site doit donc être adapté à l'accueil des touristes. Des préconisations seront nécessaires. Ces dernières devront tenir compte des paysages et des spécificités du territoire.



Musée de Flandres, Cassel

ORIENTATIONS

RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE

- Éviter la pollution visuelle de la signalétique d'interprétation en privilégiant les solutions alternatives
- Promouvoir le caractère pittoresque des Monts

INTÉGRER DES AMÉNAGEMENTS POUR ENRICHIR L'ACCUEIL TOURIS-TIQUE

- Concevoir et mettre en place des circuits de découverte intégrés au paysage et connectés aux réseaux existants pour renforcer l'offre touristique
- Mettre en place des aménagements dans le territoire pour mettre en valeur les Monts et assurer un rayonnement touristique inter-communal

VALORISER L'HISTOIRE DU HOUTLAND

- Intégrer la valeur historique dans les offres touristiques

TOURISME

RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRF

ÉVITER LA POLLUTION VISUELLE DE LA SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION EN PRIVILÉGIANT LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

La signalétique est essentielle à l'accueil du public. Elle permet d'informer et de guider le visiteur. Elle est par ailleurs indispensable à l'identification du paysage remarquable. Elle est un moyen de communication et reflète la gestion du site. Les signaux envoyés par les panneaux sont vecteurs d'images.

Pour mettre en valeur sans dénaturer, la signalétique doit être raisonnée et particulièrement réfléchie. Elle ne doit pas être traitée de manière ponctuelle pour être efficace. Elle doit, au contraire, faire l'objet d'une réflexion approfondie et rigoureuse à l'échelle d'un territoire pour s'intégrer au paysage et être harmonieuse. L'amélioration de la visibilité et de la lisibilité repose sur une signalétique cohérente avec les autres sites touristiques à proximité, notamment les Monts de Flandre

D'autre part, pour que les messages soient correctement transmis, l'unicité de la signalétique est essentielle. Le nombre d'opérateurs doit être réduit à un seul préférentiellement. Par ailleurs, la diversité des signes, des messages et des panneaux nuisent à la clarté de l'information. Les panneaux doivent respecter la réglementation en vigueur. Ils peuvent se rapporter à une charte de signalétique pour proposer une cohérence dans les couleurs, les formes et les dimensions. De plus, les panneaux doivent répondre à d'autres critères tels que la durabilité (résistance mécanique et chimique), l'esthétisme, le contenu épuré, une présentation de qualité (lisibilité, netteté de la définition).

Ainsi, il s'agit de proposer un concept signalétique conciliant information, esthétisme, durabilité et sans surcharger le paysage. Le dispositif de signalétique doit s'intégrer dans l'architecture du lieu et ne pas impacter les vues pour faciliter l'appropriation de l'espace.



Panneau d'interprétation du paysage / Vivier du lac



Panneau d'interprétation du paysage / Vivier du lac

DÉVELOPPER LE FLASHCODE AU SERVICE DES PARCOURS TOURISTIQUES

Il est judicieux de faire évoluer la signalétique par l'intermédiaire de flashcode. Le flashcode est un outil efficace pour la valorisation touristique du patrimoine. En effet, ses avantages sont nombreux : présentation sonore, visualisation d'un plan, complément d'informations. Il permet d'accompagner les visiteurs dans la découverte du territoire et des monuments classés tout en limitant l'impact visuel de la signalétique.

Le visiteur pourra au fil du parcours avoir accès à des informations et à des commentaires de la visite par l'intermédiaire d'un flashcode. Il permet d'accéder rapidement à un contenu multimédia avec un mobile : vidéos, photos, portail internet... Pour guider le visiteur, une explication de la composition des Monts et des spécificités du territoire en terme de patrimoine paysager peut être envisagée grâce au flash code.

Des clés de lectures du paysage peuvent ainsi être transmis aux visiteurs afin d'en apprécier toute sa richesse et sa complexité (empreinte de l'appropriation par l'Homme de la nature, géologie). De même des informations relatives à la flore où à la faune particulièrement remarquable sur le site sont susceptibles d'être transmis par le support multimédia (exemple : le chant des oiseaux).





Exemples d'utilisation du flashcode

PROMOUVOIR LE CARACTÈRE PITTORESQUE DES MONTS

Afin de promouvoir le caractère pittoresque lié aux paysages des Monts Cassel et des Récollets. il est essentiel d'établir des liens de complémentarité entre tourisme et patrimoine. Il s'agit de voir le tourisme comme un élément co-producteur de la valeur patrimoniale.

En effet, le tourisme est un moyen de contribuer à la reconnaissance patrimoniale des paysages, permettant d'engendrer des flux touristiques.

Les Monts Cassel et des Récollets créent, avec la chaine des Monts de Flandre, un réseau d'itinéraires permettant de relier ces entités et amenant les touristes à découvrir le territoire du Houtland, notamment le caractère remarquable et pittoresque de ses paysages.

Afin de renforcer la promotion liée aux paysages du territoire, la réalisation d'une brochure sur le caractère pittoresque pourrait être entreprise, accompagnée par exemple des lieux remarquables à visiter pour que chaque visiteur puisse appréhender le caractère exceptionnel des paysages de Flandre Intérieure.

Il serait également judicieux de mettre en relation le caractère pittoresque des lieux avec les autres attraits du territoire (Gastronomie, Folklore, Culture, Environnement, Histoire ...). De plus, la qualité architecturale, l'offre culturelle, la qualité de l'accueil touristique sont également des éléments à prendre en compte.

Le caractère pittoresque repose sur une harmonie de l'ensemble, autant d'éléments auxquels le visiteur est attentif.

Un report des touristes intéressés par d'autres formes de tourisme (loisirs, nature) vers le tourisme local est possible par une communication aboutie et l'existence de passerelles.

Par ailleurs, pour créer des passerelles entre les formes de tourisme, la création d'un Pass entre les équipements culturels et touristiques peut être envisagée pour découvrir les musées, les monuments, et profiter des loisirs. Une application mobile peut aussi être créée pour livrer diverses informations pratiques, touristiques et culturelles. Elle permettrait de proposer un programme pour découvrir la région en une journée, un week-end ou plus.

TOURISME

INTÉGRER DES AMÉNAGEMENTS POUR ENRICHIR L'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE INTÉGRÉS AU PAYSAGE ET CONNECTÉS AUX RÉSEAUX EXISTANTS POUR RENFORCER L'OFFRE TOURISTIQUE

Pour renforcer le tourisme, il est essentiel, sur ce territoire adapté à l'excursion et au tourisme de séjour, de se connecter avec les autres formes de tourisme (agricole, culturel, d'histoire...). la ville de Cassel possède déjà un grand nombre d'éléments culturels attractifs (Musée de Flandre, Monuments Historiques, Carnaval, Estaminets ...] sur lesquels les acteurs locaux peuvent s'appuyer pour développer d'autres produits touristiques.

Il s'agit de proposer un produit touristique d'appel complet, attractif et compétitif afin d'attirer le plus grand nombre et parvenir à un report de touristes.

L'articulation et la connexion entre les différents projets de valorisation de la Flandre Intérieure est essentielle (Véloroute, Moulins à vent...).

La Flandre présente l'avantage de disposer de nombreux atouts, reposant sur une histoire et un patrimoine riche, qu'il soit culturel ou naturel, et d'une offre de loisirs plutôt développée. Un diagnostic fin des itinéraires pédestres, cyclistes et équestres serait à effectuer sur les Monts et leurs abords.

Des circuits thématiques, pédestres ou pour cycles, pourraient être mis en place pour compléter l'offre actuelle, voici quelques exemples

- Circuit paysage pittoresque autour des Monts
- Découverte de la flore et la faune locale
- Découverte de l'habitat typique de Flandre Intérieure (fermes flamandes)
- Découverte du petit patrimoine bâti





Source Randonneur club des Monts de Flandre

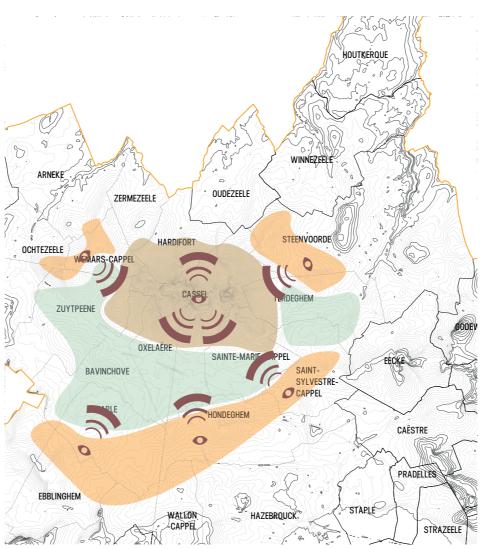
MONTS ET ASSURER UN RAYONNEMENT INTER-COMMUNAL

Les activités de découverte en référence à l'histoire devront être valorisées. Il est essentiel de faire connaître l'Histoire du territoire et plus globalement le patrimoine lié au pays de Houtland (batailles, vestiges) en créant des circuits de découverte (randonnées pédestres, équestres et cyclistes] et en les connectant avec les circuits existants.

Un état des lieux des cheminements existant serait à réaliser pour identifier les tronçons dont la qualité du revêtement et des abords serait à améliorer.

La découverte des balcons offrant des vues emblématiques sur les Monts en est un exemple. La mise en place d'aménagements paysagers simples et robustes, naturels et durables permettrait de valoriser le territoire et d'assurer un rayonnement touristique au-delà de la ville de Cassel. Il s'agit ici de raisonner à plus grande échelle afin de faire bénéficier économiquement les communes situées dans la couronne proche des Monts.

Ce développement permettrait également la création de nouvelles offres d'hébergement locale. chez l'habitant, à la ferme ... autant de possibilités qui pourraient renforcer l'économie locale sur le territoire de la CCFL



Carte schématique des principaux balcons et centres d'intérêt autour des Monts





Erondelle [80] / Exemple d'aménagements pérennes en ENS [Département de la Somme]



/ Exemple d'aménagements pérennes en ENS (Département de la Somme Étude paysagère des Monts Cassel et des Récollets - DREAL Hauts de France - SLAP

TOURISME

VALORISER L'HISTOIRE DU HOUTLAND

INTÉGRER LA VALEUR HISTORIQUE DANS LES OFFRES TOURISTIQUES

L'étude paysagère a permis de mettre en exergue une valeur historique riche liée à l'histoire de la Flandre Intérieure.

Aujourd'hui cette approche n'est que trop peu exploitée au niveau culturel et touristique. Le tourisme d'histoire est un levier pour accroître l'activité économique touristique du territoire. Il est également le moyen de sensibiliser un plus large panel de touristes, tant au niveau local qu'au niveau régional voire même national.

La mise en place de circuits dédiés couplant véloroute et visite guidée accompagnée par un guide historique permettrait d'enrichir cette offre. Des partenariats avec l'office de tourisme, le Musée de Flandre mais également le Musée de la Bataille de la Peene becque sont à envisager afin de créer une véritable synergie dans l'offre touristique locale.

Enfin. des aménagements spécifiques, respectueux du site et des espaces naturels, peuvent être mis en place afin de procurer aux visiteurs des haltes permettant d'admirer les paysages liés à l'Histoire.







Exemple d'aménagements (panneau informatif sur l'histoire) sur le chemin des remparts de Cassel





Erondelle [80] / Exemple d'aménagements sur sites historiques en ENS [Département de la Somme]



Bataille de Cassel gaignée par l'Armée du Roy, 11 avril 1677 (source Gallica)

IV GOUVERNANCE

Mobiliser les acteurs et mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement de l'évolution paysagère

L'ambition paysagère d'un site et l'élaboration du plan de gestion ne peuvent se concevoir sans la participation des acteurs concernés, qui sont nombreux et de natures différentes.

L'ensemble des acteurs devra être mobilisé et impliqué. Il est essentiel que ces derniers s'approprient et prennent connaissance des Monts, de leur fonctionnement et de leurs évolutions paysagères pour participer entièrement à la démarche.

Par ailleurs, l'appropriation en amont des objectifs et orientations de gestion énoncés permet de gagner en efficacité et conditionne la réussite du projet paysager. Ces acteurs ont donc été consultés et/ou intégrés lors de l'élaboration du plan de gestion.



Atelier de concertation autour des paysages de Flandre Intérieure dans le cadre de l'étude paysagère

ORIENTATIONS

ARTICULER LE PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

- Mobiliser les outils de l'aménagement du territoire et du développement local pour mettre en œuvre le programme d'actions

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DES DOCU-MENTS D'URBANISME

- Favoriser la création de documents de planification pour une organisation et une gestion locale des territoires

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOP-PEMENT TERRITORIAL

- Favoriser l'appropriation du projet paysager par les acteurs du territoire

GOUVERNANCE

ARTICUI FR LE PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

Les mutations d'usage (urbanisation de parcelles agricoles par exemple) sont la principale source d'évolution paysagère. Les documents d'urbanisme doivent exprimer une ambition paysagère pour ce lieu exceptionnel. Apparaissent en rouge les objectifs des documents d'urbanisme cohérents avec ceux identifiés au sein de l'étude paysagère.

MOBILISER LES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS

LES OBJECTIFS DU SCOT PAYS CŒUR DE FLANDRE (DOO oct 2017)

Calendrier Révision du SCoT

- 2016-2017 : travail sur les orientations thématiques du contenu du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- 2018 : Prochains ateliers sur le DOO

Orientations thématiques

Mobilité

Poursuivre le développement des axes routiers

- poursuivre le réaménagement de la RD 642 et la réalisation des projets de contournements
- conforter les liaisons avec la Belgique

Tourisme

Concilier développement touristique et préservation de l'environnement

- intégrer les objectifs de préservation de la qualité environnementale des milieux liés aux coeurs de nature
- améliorer la gestion de la fréquentation et de la découverte des sites sensibles par la mise en place d'aménagements

Renforcer l'offre d'hébergement touristique

- autoriser le développement de l'offre d'hébergement touristique dans le respect de la préservation des paysages et des milieux naturels
- permettre la réhabilitation des anciennes exploitations agricoles et du patrimoine rural afin de préserver et d'entretenir ce bâti

Biodiversité

Préserver les sites naturels majeurs

- autoriser le développement de l'urbanisation par densification et le comblement des dents creuses au sein des secteurs en ZNIEFF de type 1 dans le respect de la qualité écologique des milieux
- contribuer à la reconquête de la biodiversité mais en aucun cas à sa réduction
- maîtriser l'anthropisation aux abords des lisières forestières et favoriser le maintien d'un ourlet herbacé en transition

Valoriser la trame bocagère, les mares, becques et cours d'eau afin d'améliorer les fonctionnalités écologiques

- identifier, préserver et restaurer les principaux éléments naturels concourant à la trame verte et bleue
- maintenir les auréoles bocagères au pourtour des villages

Risques

Risque ruissellemen

- maîtriser, voire interdire, l'urbanisation dans les sites à forte pente des Monts
- préserver les éléments du paysage contribuant à la prévention du risque d'inondation par ruissellement

LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE (2017)

(ne sont présentés que les piliers développés ayant un impact sur les paysages)

Calendrier Projet de Territoire

- 2016/2017 : Élaboration du Projet de territoire et lancement
- 2018/2019/2020 : Déclinaison opérationnel du Projet de territoire.

ESPACE EN MOUVEMENT

Entretenir les routes pour optimiser la mobilité

Prendre le virage du numérique

Aménager les gares et haltes-gares

Faciliter l'accès aux gares

Faire de la proximité une optimisation de la mobilité

Favoriser les interconnexions avec les territoires voisins

Intensifier les partenariats avec les territoires voisins

Faire des cheminements doux une priorité

FIÈRE DE SON IDENTITÉ ET SOUCIEUSE DE SON CADRE DE VIE

Préserver l'identité rurale du territoire

- valoriser la transition entre l'espace agricole et les nouvelles opérations
- poursuivre l'opération "Plantons le décor"
- densifier les cœurs de bourg et limiter le mitage

Préserver le patrimoine naturel

- identifier dans le PIUi le patrimoine naturel à préserver
- amplifier les politiques d'entretien des haies et des mares
- s'appuyer sur les mesures compensatoires pour aménager des cœurs de nature concourant au cadre de vie

Soutenir l'agriculture pour maintenir les paysages

- aider à la replantation des haies
- mettre en œuvre les conclusions du diagnostic agricole
- proposer des préconisations pour l'intégration paysagère des bâtiments
- renforcer les partenariats avec la SAFER

Valoriser le patrimoine bâti

- identifier dans le PLUi les éléments du patrimoine bâti à préserver
- mettre en place une politique d'aide à la réhabilitation du patrimoine bâti remarquable
- poursuivre l'aide à la réhabilitation du bâti
- accompagner les porteurs de projet dans les secteurs protégés

Sensibiliser et éduquer à l'environnent

Soutenir et développer de nouvelles filières énergétiques

Améliorer la performance énergétique du bâti

Valoriser les outils et acteurs au service de l'environnement

Globalement, les objectifs de ces documents d'urbanisme sont cohérents avec ceux identifiés au travers des conclusions de l'étude paysagère. Il s'agira de retranscrire dans les documents d'urbanisme les recommandations développées dans les orientations de gestion.

LES OBJECTIFS DU PLUI CCFI [2017]

Calendrier PLUi

- Prescription de l'élaboration d'un PLUI par délibération du 30/09/2014
- Prescription de l'élaboration d'un PLUIH (PLUI valant Programme local de l'habitat) par délibération du 6/12/2015 :
- Débat du PADD du PLUIH en Conseil communautaire en date du 11/07/2018
- Approbation du PLUIH au cours du dernier Conseil communautaire de l'année 2018 (décembre 2018) :
- Entrée en vigueur du PLUIH prévue courant janvier 2019.

AMBITION 1 / DEMEURER UN TERRITOIRE DÉMOGRAPHIQUEMENT DYNAMIQUE

- Renforcer l'attractivité des jeunes ménages
- Enrayer l'érosion du solde naturel
- Accompagner le vieillissement de la population

AMBITION 2 / FLUIDIFIER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL EN DIVERSIFIANT LA PRODUCTION DE LOGE-MENTS

- Proposer un parc de logements adapté à un territoire multi-générationnel
- Renforcer progressivement l'offre locative aidée
- Assurer une solidarité intercommunale en matière de production de logements

AMBITION 3 / OPÉRER L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ

- Valoriser la dorsale ferroviaire comme infrastructure charnière
- Conforter les nœuds de transports en communs et envisager le développement de nouvelles formes de transports collectifs
- Privilégier le recours à la marche à pied et au vélo pour les déplacements de proximité
- Soutenir le développement de nouveaux usages de la voiture

AMBITION 4 / ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE ANCRÉ DANS LES DYNA-MIQUES EURO-RÉGIONALES

- Favoriser l'accueil des investisseurs
- Encadrer l'aménagement commercial pour répondre aux enjeux de proximité
- Affirmer le territoire comme destination touristique, en valorisant les caractéristiques intrinsèques du territoire : culture, nature, patrimoine

S'appuyer sur la dynamique touristiques de Monts

Permettre la diffusion des visiteurs vers d'autres sites du territoire

- Préserver le potentiel agricole du territoire

AMBITION 5 / METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE SERVICES RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

- Développer les services nécessaires à l'accueil des jeunes ménages et au maintien de l'attractivité du territoire
- Anticiper le vieillissement de la population et maintenir un bon niveau de services de santé dans un territoire multi-générationnel

AMBITION 6 / PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ - MARQUEUR DU BIEN VIVRE EN FLANDRE INTÉRIEURE

- Garantir à l'ensemble des habitants un environnement sain

Maintenir des espaces de nature de qualité Reconquérir la biodiversité

- Réduire la vulnérabilité des populations aux risques
- Assurer la préservation des paysages et du patrimoine local

Préserver les cônes de vues et les éléments patrimoniaux Intégrer les nouveaux projets

- Aménager un territoire énergiquement sobre

AMBITION 7 / DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT INDISPENSABLE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

- Assurer le déploiement du très haut débit pour permettre un territoire connecté et collaboratif

AMBITION 8 / METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE TERRITOIRE ÉCONOME EN FONCIER

- Réduire le rythme de consommation de terres naturelles et agricoles

GOUVERNANCE

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

FAVORISER LA CRÉATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION POUR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION LOCALE DES TERRITOIRES

Issue de la fusion au ler janvier 2014 de 6 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, de 3 communes « isolées », et d'un SIVU, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a souhaité engager en 2016 l'élaboration d'un projet de territoire partagé.

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Débat en Conseil communautaire le 11.07.2016), cette initiative vise à déterminer les orientations et actions prioritaires de la politique communautaire organisée autour de 4 grands piliers :

- La Flandre Intérieure ESPACE EN MOUVEMENT
- La Flandre Intérieure TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES ENTREPRISES ET L'INNOVATION
- La Flandre Intérieure FIÈRE DE SON IDENTITÉ ET SOUCIEUSE DE SON CADRE DE VIE
- La Flandre Intérieure AU CŒUR DU PARCOURS DE VIE DE SES HABITANTS

Ce document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi consolide les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

A l'échelle du territoire, des documents d'urbanisme poursuivant des objectifs similaires à ce projet de classement existent, notamment le SCOT Pays Cœur de Flandre. Parmi les prescriptions de ce Schéma de Cohérence Territoriale, certaines actions illustrées dans ce dossier font déjà l'objet de réglementations :

- Adopter une consommation foncière raisonnée (Investir prioritairement les espaces déjà urbanisés : Produire un habitat plus dense : Réduire les surfaces dédiées à l'habitat pavillonnaire ...)
- Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité (Protéger les espaces naturels remarquables : Conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques ...)
- Conforter le potentiel agricole de la Flandre Intérieure (Préserver l'agriculture : Promouvoir une agriculture et affirmer son rôle dans la gestion des paysages ...)
- Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie [Prendre en compte les caractéristiques paysagères dans les projets d'aménagement : Préserver les vues panoramiques et les cônes de vue : Mettre en valeur les entrées de ville ...]

L'élaboration du PLUi se construit au travers d'une démarche participative mise en place avec et pour les élus des 50 communes, les rendant ainsi pleinement partie-prenantes et permettant donc un portage politique des projets.

Ainsi, les élus locaux définissent dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des périmètres d'extension urbaine à vocation d'habitat pavillonnaire ou d'implantation d'espaces industriels, culturels ou sportifs. Ils traduisent une véritable stratégie de développement et d'aménagement.

Il serait particulièrement intéressant de clarifier les incidences d'un classement sur le devenir à long terme des versants et des piedmonts et de montrer comment les choix d'urbanisation du PLUi pourront être pris en compte dans le cadre de la concertation afin de permettre une patrimonialisation efficace et dynamique, tenant compte des usages et le nécessaire développement des communes.

Par ailleurs, sachant que la qualité paysagère tient de l'intégration et de l'aspect des constructions nouvelles, l'élaboration des documents d'urbanisme permettra aux communes d'imposer au sein de leur territoire des prescriptions architecturales (matériaux, traitement et composition de façade).

















Photos illustrant les ateliers en lien avec l'élaboration du PLUi (source : CCFI)

GOUVERNANCE METTRE EN PLACE UNE A

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAYSAGER PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'ensemble des acteurs devra être mobilisé et impliqué dans la démarche afin de proposer un projet partagé. L'approche participative permettra ainsi de gagner en efficacité et conditionne la réussite du diagnostic.

	MÉDIATION-INFORMATION ENTRE ACTEURS "OPÉRATIONNELS"				
	Le panel d'acteurs concerné par l'évolution paysagère est large. Collectivités locales, acteurs privés et acteurs publics doivent être mis en réseau. Agissant dans des domaines variés (économie, environnement, tourisme). leur influence sur les paysages est conséquente.		 Inventaire exhaustif des acteurs concernés Mettre en place des réunions et ateliers d'échanges entre les différents acteurs Informations et participation 		Etats français, DREAL, Conseil Régional, Département du Nord, CAUE, communes, intercommunalités, Agriculteurs, Chambre d'agriculture, ABF, établissement culturels, office de tourisme, acteurs relais
	MÉDIATION-INFORMATIONS GRAND PUBLIC				
	L'objectif est d'impliquer le grand public par des moyens d'information (ré- unions) afin de favoriser l'appropriation du patrimoine. Ils permettront la compréhension des enjeux d'un paysage de qualité.		Canaux de communication : média, presse, panneaux d'information, réunions d'informations, ateliers		Acteurs relais : commerçants, agriculteurs, habitants, riverains, CAUE, Région, Syndicats mixtes
	ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES Afin de favoriser la sensibilisation des individus aux paysages et de leur faire prendre conscience de leur valeur patrimoniale, des animations pédagogiques pourront être proposées.		Des animations pédagogiques sur l'exemple des "Rencontres paysages" ré- alisées au Val de Loire peuvent être organisées. Elles associent parcours patrimoine, lecture de paysage et discussion sur l'avenir des paysages.		Usagers des paysages, touristes, communes, intercommunalités, Département, associations, acteurs relais
SIBLES	ANIMATIONS DESTINÉES AUX JEUNES PUBLICS				
ACTIONS POSS	Le paysage présente des opportunités pour développer des actions éducatives. Des ateliers de sensibilisation au paysage conçus pour les scolaires peuvent être pensés. Ils permettront aux jeunes publics de découvrir les paysages, d'en comprendre l'organisation spatiale et d'aboutir in fine à l'appropriation de ce bien commun.	MOYENS	Un travail collaboratif peut être réalisé entre le département du Nord et les collèges et à l'échelle plus petite entre les communes et les écoles primaires.	ARTENAIRES	Département, communes, intercommunalité, personnel enseignant, association, enfants, collégiens
30	tude nausanère des Monts Cassel et des Récollets - DRFAL Hauts de France - SLAP	_			